Département du Nord
Arrondissement de Cambrai

Commune de CATILLON-SUR-SAMBRE

Plan Local d'Urbanisme

PLU prescrit le : 16/05/2017
PLU arrêté le : 16/10/2024

Enquête publique : du 07/06/2025 au 09/07/2025

Vu pour être annexé à la
Délibération du Conseil Municipal du :

Le Maire
Brigitte LEDUC

0.2 Bilan de la concertation

SOMMAIRE

SOMMAIRE..... 2

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CONCERTATION :..... 4

1/ Affichage de panneaux informatifs en mairie..... 4
2/ Information dans le bulletin municipal..... 7
3/ Les réunions..... 8
4/ Le registre..... 12

CONCLUSION :..... 12

Bilan de la concertation

La délibération du Conseil Municipal de la Commune de CATILLON-SUR-SAMBRE pour la prescription de la révision du PLU a été prise le 16 mai 2017.

Les modalités de concertation prévues par la Commune à cette date sont les suivantes :

- *Mise à la disposition d'un registre destiné à recueillir les observations du public,*
- *Mise à la disposition du public des documents validés en mairie aux heures d'ouverture,*
- *Parution d'une information dans un bulletin municipal,*
- *Organisation d'un réunion publique de présentation du projet aux habitants.*

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA CONCERTATION :

Chaque document validé a été disponible en mairie.

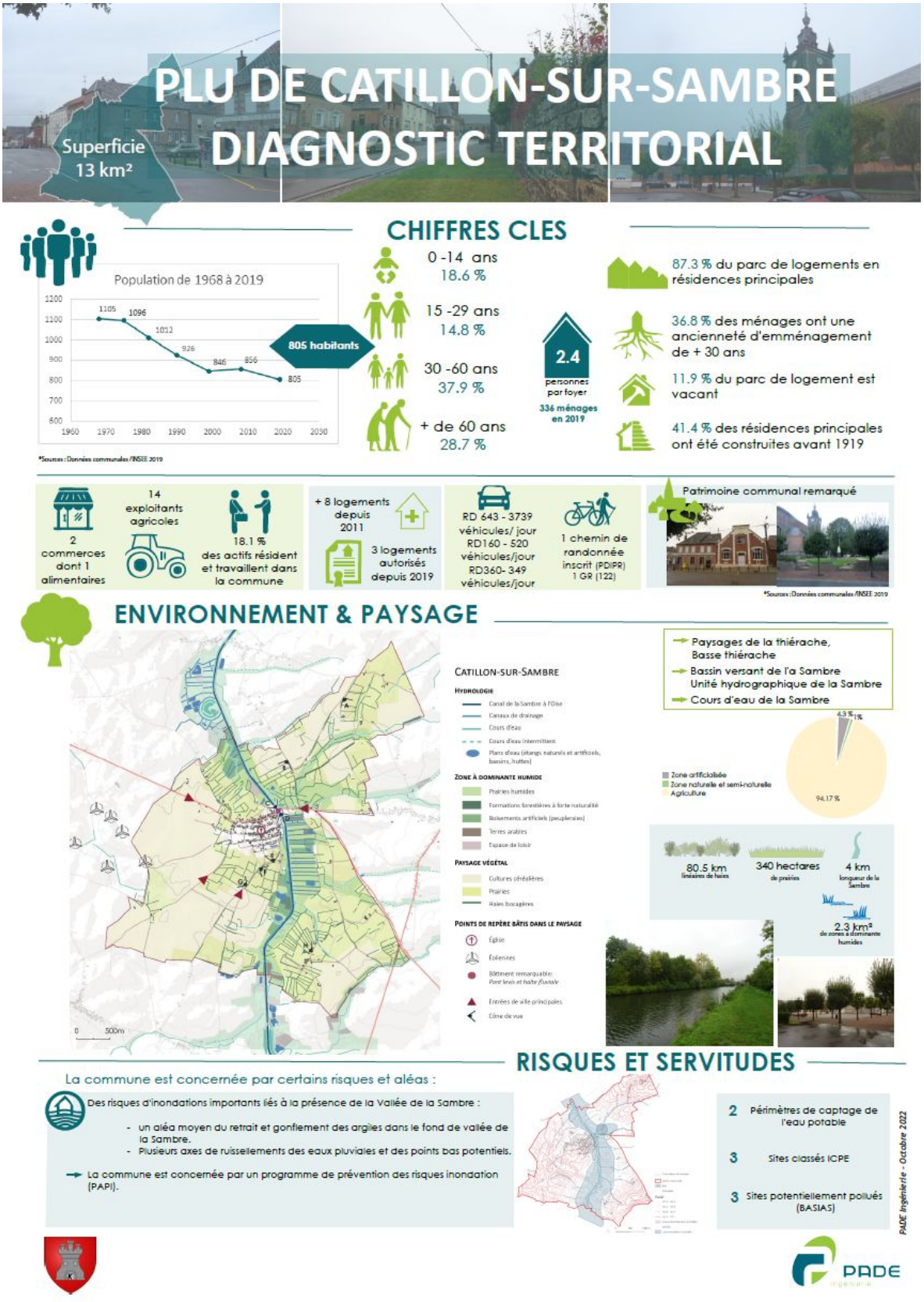
La commune de CATILLON-SUR-SAMBRE, avec le concours du bureau d'études, a procédé à l'affichage en mairie de plusieurs panneaux informatifs sur la démarche de PLU, le diagnostic territorial et le PADD (non prévus dans les modalités initiales).

1/ AFFICHAGE DE PANNEAUX INFORMATIFS EN MAIRIE

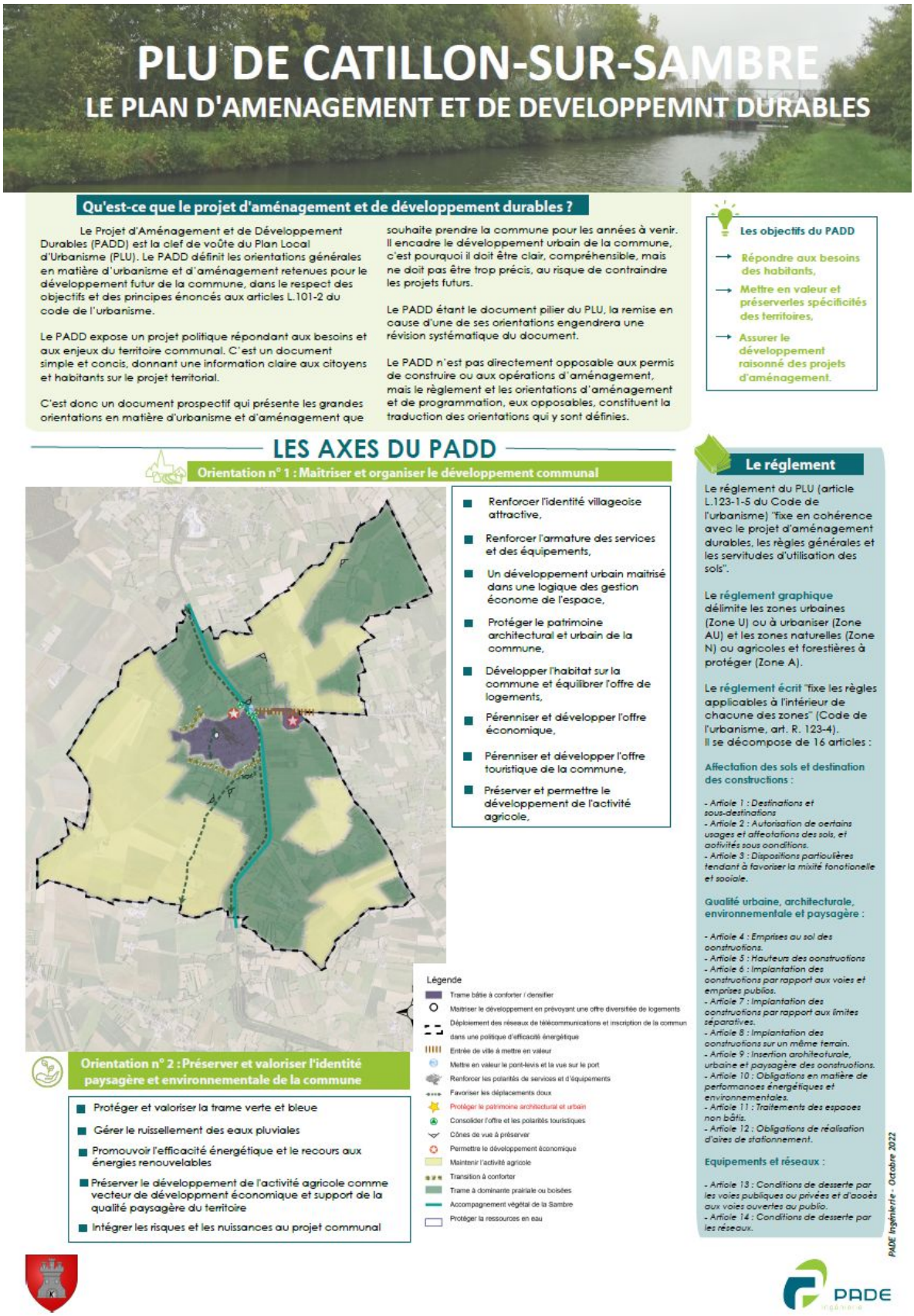
- Un premier panneau informatif a été affiché en mairie pour présenter la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (prescriptions, qu'est-ce qu'un PLU ?, que contient un PLU ?, quelles sont les différentes étapes ?, quelle concertation?, et le calendrier prévisionnel) :



- Un second panneau informatif a été affiché en mairie pour présenter le diagnostic territorial de la Commune (chiffres-clés, environnement et paysage, risques et servitudes) :



- Un troisième panneau informatif a été affiché en mairie pour présenter le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :



2/ INFORMATION DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

- Une information sur le projet de révision du PLU a été donnée dès la démarrage des études dans un bulletin spécial PLU (distribué dans les boites aux lettres le 11 juillet 2019) :

Elaboration du P.L.U.

La commune de Catillon sur Sambre par délibération du 16/05/2017, a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2008 et modifié en 2014.

Les objectifs de la commune permettant de motiver l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sont notamment :

- ✓ Intégrer les objectifs du Schéma de Cohérence Territorial, du Plan Local de l'Habitat ;
- ✓ permettre le développement de la commune : habitat, économie, agriculture,....
- ✓ respecter les principes d'une gestion économe du territoire en priorisant l'utilisation des espaces résiduels;
- ✓ Prévoir les équipements publics nécessaires au développement urbain ;
- ✓ Mettre en valeur l'environnement naturel, les paysages,
- ✓ intégrer les orientations des trames vertes et bleues dans une perspective de protection et de développement de la biodiversité ;
- ✓ Intégrer les problématiques liées au déplacement : modes doux, giratoire, transports collectifs, ...

LE PLU : UN DOCUMENT D'URBANISME AUTOUR D'UN PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

De quoi s'agit-il?

Un PLU est **un document de planification urbaine**. Il prévoit l'aménagement futur de la commune pour les 10 années à venir : futurs secteurs d'urbanisation, voirie et équipements, protection du patrimoine et de l'environnement.
Le PLU s'appuie sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui exprime de façon prospective un projet global d'aménagement cohérent . Le règlement devient alors la transcription des choix qui sont faits.

Un document de planification urbaine, globale et stratégique, opérationnel et prospectif

- - Organise l'avenir du territoire communal
- - Dessine la géographie de la commune de demain
- - Localise les emplacements réservés pour les voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts

Un document réglementaire d'urbanisme

- Définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal.
- Détermine les droits à construire de chaque parcelle publique ou privée.

Un document juridique de portée générale qui :

- S'impose à tous (particuliers et administrations).
- Sert de référence à l'instruction des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager).

Le Contenu

Un rapport de présentation qui à partir du diagnostic explique les choix retenus

Un PADD qui présente le projet communal pour les 10 ans à venir

Des orientations d'aménagement et de programmation sur certains secteurs

Les documents du PLU



Un zonage qui délimite
Les zones urbaines : U
Les zones à urbaniser : AU
Les zones agricoles : A
Les zones naturelles : N

Un règlement qui fixe les règles applicables à l'intérieur des différentes zones

Des annexes qui indiquent les servitudes d'utilité publiques, ...

LE PLU ET LA CONCERTATION

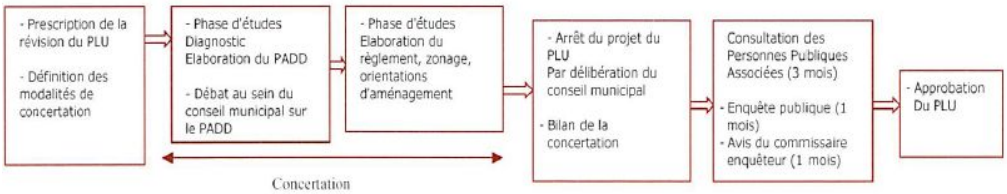
Pour la révision du PLU, on distingue deux types de procédure de concertation :

- Un dispositif associant les partenaires institutionnels (Etat, département, communauté d'agglomération, ...) à la révision du PLU
- Un dispositif de concertation avec la population et les associations locales

La commune de Catilon sur Sambre a défini les modalités de concertation suivantes :

- Dès à présent, la mise à disposition d'un registre où toutes les observations peuvent être consignées à la mairie (aux heures d'ouverture habituelles) ou la possibilité d'écrire au maire.
- Une réunion publique
- Des articles par le biais de bulletins spéciaux

LA PROCEDURE DE REVISION DU PLU



3/ LES RÉUNIONS

Plusieurs réunions de concertation et de présentation du projet ont eu lieu :

- **Réunion de concertation avec le monde agricole le 13 décembre 2019**,

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton du Cateau

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CATILLON-SUR-SAMBRE

REVISION DU PLU

Invitation à la réunion d'élaboration du diagnostic agricole

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de CATILLON Sur SAMBRE nous vous convions à la réunion d'élaboration du diagnostic agricole. Un PLU est un document d'urbanisme permettant au territoire de définir un projet de développement local pour les prochaines années.

Les dimensions relatives à l'urbanisme, le développement économique, l'agriculture, les besoins en logements et en équipements, les déplacements, l'environnement, etc. seront abordées dans cette démarche.

Dans l'objectif de définir un projet commun, des entretiens individuels d'environ 15 minutes, seront organisés, et un horaire de passage vous a été attribué. Nous vous convions donc le :

Vendredi 13 décembre 2019 à partir de 9h15
(voir horaire de passage sur le tableau au verso de cette page)
En Mairie de Catillon Sur Sambre

Le diagnostic agricole a pour but de **fournir un état des lieux précis de l'agriculture** prenant en compte les **caractéristiques** (bâtiments agricoles, accès aux parcelles, etc.), les **perspectives d'évolution** (fonciers, bâtiments...), le **potentiel agricole à protéger**...de chaque exploitation.

Afin de préparer au mieux ces entretiens, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir pré-remplir le questionnaire et d'identifier les parcelles exploitées (pâtures et/ou cultures) sur le plan cadastral joints au présent courrier.

La réunion se déroulera en présence de Madame Sixtine REVENAZ, Chargée d'études auprès de la Chambre d'Agriculture. La Commune, accompagnée par le bureau d'étude Diverscités, vous invite donc à vous inscrire dans cette démarche.

Bien Cordialement,
Monsieur le Maire

- **Réunion publique à la salle des fêtes le 12 septembre 2024** (avec invitation par flyer déposé dans toutes les boites aux lettres de la commune). *Lors de cette réunion, aucune remarque d'importance n'a été émise par les habitants. Le compte-rendu de cette réunion publique est joint ci-après.*

EXTRAITS DU DOCUMENT PRÉSENTÉ LORS DE LA RÉUNION PUBLIQUE

CATILLON-SUR-SAMBRE

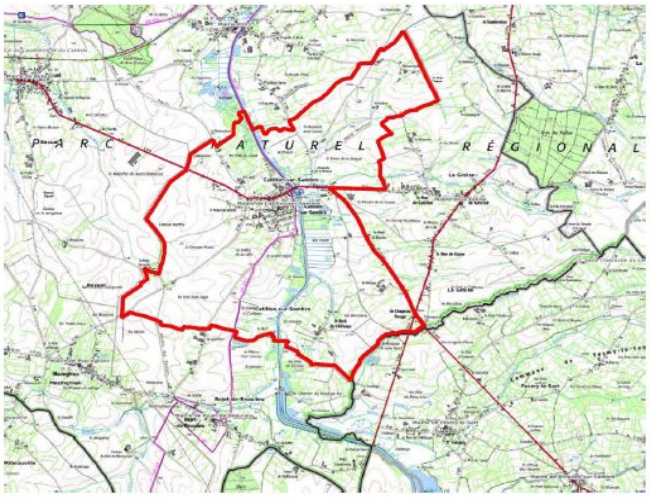


Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

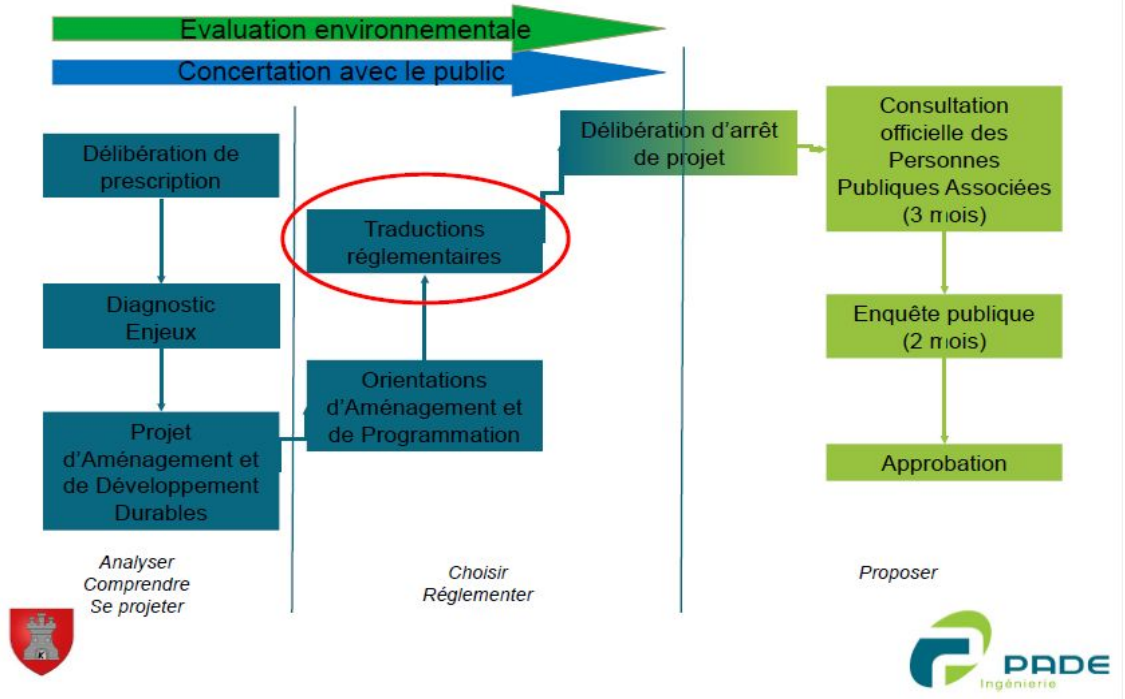
Réunion publique du 12 Septembre 2024

Sommaire

- Préambule
- Qui élabore un PLU ?
- La hiérarchie des normes
- Qu'est ce qu'un PLU ?
- Où en sommes nous ?
- Le PADD
- Le Plan de zonage
- Les OAP
- Le Règlement écrit
- Calendrier prévisionnel
- Temps d'échange



Où en sommes nous ?



TEMPS D'ÉCHANGE



COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Commune de Catillon sur Sambre

Révision du PLU

Compte rendu de la réunion publique du 12/09/2024

Date et heure de la réunion	Le 12/09/2024 à 18h00
Localisation	Salle des fêtes de Catillon sur Sambre

Liste des présents

Nom	Fonction - Organisme
Mme LEDUC	Maire
Mme DUMONT	2ème Adjointe au Maire
M. PICOUL	PNR Avesnois
M. DERIEUX	Pade Ingénierie
Habitants	Environ 25 personnes

Ordre du jour :

- Présentation du projet de PLU aux habitants :

Pade Ingénierie et le PNR de l'Avesnois ont présenté le projet de PLU sur la trame de la présentation annexée au présent compte-rendu.

Les éléments présentés sont les suivants :
- Préambule
- Qui élabore un PLU ?
- La hiérarchie des normes
- Qu'est ce qu'un PLU ?
- Où en sommes nous ?
- Le PADD
- Le Plan de zonage
- Les OAP
- Le Règlement écrit
- Calendrier prévisionnel
- Temps d'échange

Observations des habitants :

- Remarque d'une habitante sur les nuisances occasionnées par l'ancienne route nationale traversant le village (RD 630) : vitesse automobile excessive, nombreux passages de camions et de convois agricoles, vibrations dans les maisons et nuisances sonores.

- Remarque d'un habitant : toujours le long de la route nationale, il est évoqué : une plaque d'égout mal fixée qui claque à chaque passage de camion ; et un manque de passage piétons, rendant les traversées de la RD 630 problématiques aux heures de pointe.

  Le bureau d'études et la Commune précisent que le Département du Nord sera contacté prochainement pour évoquer ces différents sujets.

- Remarque d'une habitante : quelle est la surface consommée par la Commune sur la dernière décennie et les zones économiques disposent-elles d'un développement possible.

  Le bureau d'études précise que la consommation foncière de la Commune des 10 dernières années est d'environ 2,8 ha, et que le projet prévoit un bilan de l'artificialisation de 0,89 ha pour la prochaine décennie. Les zones économiques reprises dans le PLU ne disposent pas d'extension possible sur les zones agricoles ou naturelles voisines, elles pourront néanmoins de développer au sein des emprises existantes (limites de propriétés actuelles).

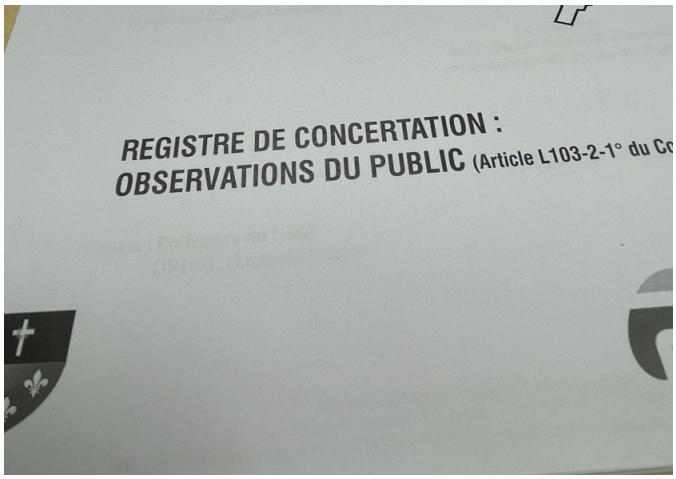
Fin de la réunion publique : 19h45.

4/ LE REGISTRE

Le registre de concertation a été disponible en mairie depuis la date de prescription de la procédure jusqu'à la date de validation de l'arrêt de projet, qui a aussi tiré le bilan de la concertation.

Ce registre était accompagné des principaux éléments du dossier, mis à jour en fonction de son état d'avancement (Diagnostic et PADD notamment).

Aucune remarque n'a été formulée sur ce registre mis à l'entière disposition de la population :



Exemple de réalisation

CONCLUSION :

La concertation mise en place tout au long de la procédure a été significative. En effet, si la commune a bien réalisé la concertation prévue au sein de la délibération prescrivant la révision de son PLU, elle l'a également enrichie (panneaux d'information affichés en mairie notamment).

Cette concertation a notamment permis de présenter le projet de PLU aux habitants, ce qui a été bénéfique pour tous.

La concertation s'est déroulée sans aucun problème majeur, et aucune remarque n'a été émise dans le registre de concertation réservé à cet effet.

Le bilan de la concertation est donc positif.